Formule Sportive et Règlement Particulier des Epreuves (RPE) Qualifications Régionales **M18 féminin** et **M18 masculin**

FFvolley Ligue Ile de France

Commission Régionale Sportive (CRS)
Tél. 07 86 49 99 51 crs@volleyidf.org

Dernière mise à jour le, mercredi 14 octobre 2026

Saison sportive : 2026/2027

En attente d'approbation par le prochain Comité Directeur

En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante de l'organisme concerné (FFvolley, Ligue), le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Sportive référente.

Important : la ligue d'Ile de France vous a fourni des Kakémonos concernant la violence dans le sport, vous êtes priés de les positionner dans vos salles, pour chaque match quand vous recevez.

Art 1. Généralité

Nom de l'épreuve	Qualifications Régionales
Catégorie	M18 Féminin et M18 Masculin
Abréviation	QCF et QCM
Commission sportive référente	CRS île de France
Forme de jeu	6X6
Genre	Féminin / Masculin

Art. 2 Participation des GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	- M18 F : 97 équipes - M18 M : 102 équipes
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	illimité

Art. 3 Licences des joueurs (ses)

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs (ses)	**Compétition « Extension volley-Ball**
Option OPEN autorisée	Oui
Regroupement de licenciés autorisé	Non
Mixité autorisé	Non
Type de licence mutation autorisée	Régionale - Nationale et Exceptionnelle
Catégories autorisées	
M18	Oui
M15 avec simple surclassement	Oui
M13	**NON**

Art. 4 Licences des officiels

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l'**entraineur** et les **entraineurs adjoints**	Encadrement « Extension Educateur Sportif »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour le **médecin**, le **kinésithérapeute**, l'**ostéopathe** ou le **préparateur physique** (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Soignant »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions d'**Arbitre** (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Arbitre »

Art. 5 Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueurs (ses) autorisés (es) par match)	
Nombre de Joueurs (ses) inscrits (es) sur la feuille de match : 12 joueurs (ses) maximum	**Libéro optionnel (le choix de désigner un ou deux liberos est un choix libre d'équipe)**
Nombre de Joueurs (ses) inscrits (es) sur la feuille de match : 13 à 14 joueurs (ses)	**1 Libero obligatoire (le choix de désigner un second libero est un choix libre d'équipe)**
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es)	**2**
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) « exceptionnelles »	1 (Voir Art 21C du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs (ses) option OPEN par match	Illimité (Voir Art 48 du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	Illimité
Nombre maximum de joueurs étrangers UE	Illimité
Nombre maximum de joueurs (ses) « assimilés français » (AFR)	illimité

NB : Le nombre de changements autorisés par set et par équipe est fixé à 8, dans le respect des règles des lois du jeu.

Art. 6 Calendrier

Jour officiel des rencontres / Heure	Samedi : 14h30
Plage d'implantation autorisée sans la nécessité d'un accord préalable du GSA adverse (Vert)	Samedi : 14h00 à 15h00 (selon la disponibilité des gymnases)
Plage d'implantation autorisée avec la nécessité d'un accord préalable du (es) GSA adverse (s) (Rouge)	Dimanche 09h00 à10h00
Dates des tours de qualifications Régionales M18 F et M18 M :	Les samedis : - 19 septembre 2026 - 3 octobre 2026 - 10 octobre 2026 - 7 novembre 2026

Les demandes ayant pour effet de modifier l'heure d'implantation d'une rencontre dans la même demi-journée que l'implantation initiale, prévue au calendrier officiel ne sont pas soumises à l'accord du GSA adverse si :

- Le nouvel horaire est un des horaires VERT tel que défini dans le tableau ci-dessus.

Les demandes ayant pour effet de modifier l'implantation (la date ou l'heure d'une rencontre) prévue au calendrier officiel sont soumises à l'accord du GSA adverse dans les cas suivants :

- Le nouvel horaire peut être un horaire ROUGE de la catégorie concernée.
- La proposition d'un horaire non réglementaire ne peut être acceptée par la CRS que dans les exceptionnels cas de force majeure.

Art. 7 Communication des résultats / Envoi de la feuille de match

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley et transmission de la FDM (Papier ou FDME) pour les rencontres du samedi ou du dimanche	**Dimanche 23h59 (Dernier délai)**
Mot de passe	**VOLLEY**

Le GSA recevant est dans l'obligation de tenir une feuille de match papier (de type Régionale « plateau » à télécharger sur le site de la Ligue IDF de volley **: CLIQUER ICI**

- **Poules de 5 équipes : veuillez utiliser 2 feuilles pour l'inscription des équipes ainsi que 2 feuilles pour les résultats.**
- **Poules de 6 équipes : veuillez utiliser 2 feuilles pour l'inscription des équipes et 3 feuilles pour les résultats.**

En cas de non-respect des délais prévus, une amende HORS DÉLAIS sera appliquée à l'encontre du GSA recevant (voir MAD 2026/2027).

Art. 8 Feuille de match

- **Poules de 4, de 5 ou de 6 équipes** : Le GSA recevant est dans l'obligation d'utiliser la **feuille de match papier** (de type Régionale « plateau » pour les tours de qualifications régionales Cliquer ICI

La feuille de match électronique simplifiée (sans marqueur) ne pourra pas être utilisée.

La feuille de match « papier » est remise par l'organisateur de la rencontre aux représentants des équipes adverses à leur arrivée.

Les joueurs (ses) seront inscrits (es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses) à l'heure officielle de la rencontre, elle sera déclarée forfait.

Les numéros de maillots doivent être d'une couleur nettement contrastée avec celle des maillots, et compris entre 1 et 99.

Art 8.1 - Tenue de la feuille de match :

Le GSA recevant est responsable de la tenue correcte de la feuille de match : si la feuille de match est illisible ou incomplète ou comporte des informations erronées, ou si la feuille de match n'est pas exploitable, une amende pourra être appliquée pour FEUILLE MAL REMPLIE (prévue au MAD 2026/2027).

Art. 9 Protocole des rencontres

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 45 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée avant le début du 1er match	H- 45 minutes
Présence marqueur	Non concerné
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Equipe incomplète déclarée Forfait	**H**
Délai entre 2 rencontres du même tournoi (poules de 4, de 5 ou de 6) (sauf accord entre le GSA organisateur et les GSA participants)	**10 minutes max**

Art. 10 Formule sportive

M18 Féminin :

NB : Les équipes ayant évolué en championnat régional « Or » lors de la saison 2025-2026 (10 équipes) sont exemptées du 1er tour de qualification, elles seront intégrées au 2e tour.

- **Tour 1 -** le samedi 19 septembre 2026 :

  87 équipes, réparties en 2 poules de 6 équipes et 15 poules de 5 équipes :

  A l'issue du Tour 1 des qualifications :

  - Aucune équipe ne sera qualifiée pour le championnat régional.
  - Les équipes classées 1re, 2e, 3e et 4e de chaque poule (soit 68 équipes), ainsi que les deux (2) équipes classées 5e des poules de 6 (**soit un total de 70 équipes**), seront qualifiées pour le tour 2 des qualifications.
  - Les équipes classées 5e dans les poules de 5 (soit 15 équipes), ainsi que les deux (2) équipes classées 6e dans les poules de 6 (**soit un total de 17 équipes**), seront éliminées des qualifications régionales et devront s'engager en championnat interdépartemental.

- **Tour 2 -** le samedi 3 octobre 2026 :

  80 équipes (70 équipes qualifiées à l'issue du tour 1 et 10 équipes exemptées de ce tour), réparties en 10 poules de 6 équipes et 4 poules de 5 équipes. Les 10 équipes exemptées du 1er tour seront réparties dans les poules de 6 :

  A l'issue du Tour 2 des qualifications :

  - Aucune équipe ne sera qualifiée pour le championnat régional.
  - Les équipes classées 1re, 2e, 3e et 4e de chaque poule (soit 56 équipes), ainsi que les quatre (4) meilleures équipes classées 5e des poules de 6 (**soit un total de 60 équipes**), seront qualifiées pour le tour 3 des qualifications.
  - Les équipes classées 5e des poules de 5 (soit 4 équipes), les équipes classées 6e des poules de 6 (soit 10 équipes), ainsi que les six (6) équipes les moins bien classées parmi les équipes classées 5e des poules de 6 (**soit un total de 20 équipes**), seront éliminées des qualifications régionales et devront s'engager en championnat interdépartemental.

- **Tour 3 -** le samedi 10 octobre 2026 :

  60 équipes, réparties en 10 poules de 6 équipes :

  A l'issue du Tour 3 des qualifications :

  - Les équipes classées 1re, 2e, 3e et 4e de chaque poule (**soit un total de 40 équipes**), seront qualifiées pour le championnat régional M18 féminin et participeront au tour 4 des qualifications, qui sera un tour de classement.
  - Les équipes classées 5e et 6e de chaque poule (**soit un total de 20 équipes**) seront éliminées des qualifications régionales et devront s'engager en championnat interdépartemental.

- **Tour 4 -** le samedi 7 novembre 2026 :

  40 équipes réparties en 10 poules de 4 : La constitution des poules tiendra compte des résultats obtenus lors des tours 2 et 3 de qualification sans prendre en compte les résultats obtenus contre les équipes classées 6e des poules de 6 lors du tour 2 (afin d'avoir le même nombre de matchs joués pour chaque équipe qualifiée).

  Pour le championnat régional « Or » M18 féminin, chaque GSA ne pourra qualifier qu'une seule équipe féminine.

  Dans le cas où un GSA serait représenté par deux équipes M18 féminines au tour 4 des qualifications, la CRS les placera dans la même poule, en tenant compte du classement de chacune des équipes.

  A l'issue du Tour 4 des qualifications :

- Les équipes classées **1re de chaque poule** (soit 10 équipes) seront qualifiées pour le championnat régional M18 féminin « **Régional Or** ».
- Les équipes classées **2e de chaque poule** (soit 10 équipes) seront qualifiées pour le championnat régional M18 féminin « **Régional Argent** ».
- Les équipes classées **3e de chaque poule** (soit 10 équipes) seront qualifiées pour le championnat régional M18 féminin « **Régional Bronze** ».
- Les équipes classées **4e de chaque poule** (soit 10 équipes) seront qualifiées pour le championnat régional M18 féminin « Régional Cuivre ».

  Forfait au tour 4 des qualifications régionales : Toute équipe déclarant forfait lors du tour 4 des qualifications régionales sera classée dernière de sa poule et intégrera le championnat régional M18 féminin « Régional Cuivre » et s'acquittera d'une amende pour forfait, conformément à l'article 17 « Forfait ».

- Le Championnat Régional M18 Féminin Ligue IDF de volley 2026/2027 sera composé de **4 niveaux,** répartis comme suit **:**
  - Un niveau « **Régional Or** » de **10 équipes ;**
  - Un niveau « **Régional Argent** » de **10 équipes** ;
  - Un niveau « **Régional Bronze** » de **10 équipes** ;
  - Un niveau « **Régional Cuivre** » de **10 équipes**.
- La première journée du championnat régional M18 féminin est fixée au samedi 21 novembre 2026.

M18 Masculin :

NB : Les équipes ayant évolué en championnat régional « Or » lors de la saison 2025-2026 (10 équipes) sont exemptées du 1er tour de qualification, elles seront intégrées au 2e tour.

- **Tour 1 -** le samedi 19 septembre 2026 :

  92 équipes, réparties en 12 poules de 6 équipes et 4 poules de 5 équipes :

  A l'issue du Tour 1 des qualifications :

  - Aucune équipe ne sera qualifiée pour le championnat régional.
  - Les équipes classées 1re, 2e, 3e et 4e de chaque poule (soit 64 équipes), ainsi que les six (6) meilleures équipes classées 5e des poules de 6 (**soit un total de 70 équipes**), seront qualifiées pour le tour 2 des qualifications.
  - Les équipes classées 5e des poules de 5 (soit 4 équipes), les équipes classées 6e des poules de 6 (soit 12 équipes), ainsi que les six (6) équipes les moins bien classées parmi les équipes classées 5e des poules de 6 (**soit un total de 22 équipes**), seront éliminées des qualifications régionales et devront s'engager en championnat interdépartemental.

- **Tour 2 -** le samedi 3 octobre 2026 :

  80 équipes (70 équipes qualifiées à l'issue du tour 1 et 10 équipes exemptées de ce tour), réparties en 10 poules de 6 équipes et 4 poules de 5 équipes. Les 10 équipes exemptées du 1er tour seront réparties dans les poules de 6.

  A l'issue du Tour 2 des qualifications :

  - Aucune équipe ne sera qualifiée pour le championnat régional.
  - Les équipes classées 1re, 2e, 3e et 4e de chaque poule (soit 56 équipes), ainsi que les quatre (4) meilleures équipes classées 5e des poules de 6 (**soit un total de 60 équipes**), seront qualifiées pour le tour 3 des qualifications.
  - Les équipes classées 5e des poules de 5 (soit 4 équipes), les équipes classées 6e des poules de 6 (soit 10 équipes), ainsi que les six (6) équipes les moins bien classées parmi les équipes classées 5e des poules de 6 (**soit un total de 20 équipes**), seront éliminées des qualifications régionales et devront s'engager en championnat interdépartemental.

- **Tour 3 -** le samedi 10 octobre 2026 :

  60 équipes, réparties en 10 poules de 6 équipes :

  A l'issue du Tour 3 des qualifications :

  - Les équipes classées 1re, 2e, 3e et 4e de chaque poule (**soit un total de 40 équipes**), seront qualifiées pour le championnat régional M18 masculin et participeront au tour 4 des qualifications, qui sera un tour de classement.
  - Les équipes classées 5e et 6e de chaque poule (**soit un total de 20 équipes**) seront éliminées des qualifications régionales et devront s'engager en championnat interdépartemental.

- **Tour 4 -** le samedi 7 novembre 2026 :

  40 équipes réparties en 10 poules de 4 : La constitution des poules tiendra compte des résultats obtenus lors des tours 2 et 3 de qualification sans prendre en compte les résultats obtenus contre les équipes classées 6e des poules de 6 lors du tour 2 (afin d'avoir le même nombre de matchs joués pour chaque équipe qualifiée).

  Pour le championnat régional « Or » M18 masculin, chaque GSA ne pourra qualifier qu'une seule équipe masculine.

  Dans le cas où un GSA serait représenté par deux équipes M18 masculines au tour 4 des qualifications, la CRS les placera dans la même poule, en tenant compte du classement de chacune des équipes.

  A l'issue du Tour 4 des qualifications :

- Les équipes classées **1re de chaque poule** (soit 10 équipes) seront qualifiées pour le championnat régional M18 masculin « **Régional Or** ».
- Les équipes classées **2e de chaque poule** (soit 10 équipes) seront qualifiées pour le championnat régional M18 masculin « **Régional Argent** ».
- Les équipes classées **3e de chaque poule** (soit 10 équipes) seront qualifiées pour le championnat régional M18 masculin « **Régional Bronze** ».
- Les équipes classées **4e de chaque poule** (soit 10 équipes) seront qualifiées pour le championnat régional M18 masculin « Régional Cuivre ».

  Forfait au tour 4 des qualifications régionales : Toute équipe déclarant forfait lors du tour 4 des qualifications régionales sera classée dernière de sa poule et intégrera le championnat régional M18 masculin « Régional Cuivre » et s'acquittera d'une amende pour forfait, conformément à l'article 17 « Forfait ».

- Le Championnat Régional M18 Masculin Ligue IDF de volley 2026/2027 sera composé de **4 niveaux,** répartis comme suit **:**
  - Un niveau « **Régional Or** » de **10 équipes ;**
  - Un niveau « **Régional Argent** » de **10 équipes** ;
  - Un niveau « **Régional Bronze** » de **10 équipes** ;
  - Un niveau « **Régional Cuivre** » de **10 équipes**.
- La première journée du championnat régional M18 masculin est fixée au samedi 21 novembre 2026.

Art. 11 Points et classement

Poules de **5 équipes ou de 6 équipes (Tour 1, tour 2 et tour 3 des qualifications)** : l'épreuve aura lieu sous forme d'un tournoi à 5 ou à 6 équipes. Les rencontres auront lieu **en un seul set de 25 points** (2 points d'écart) sans changement de terrain en cours de set (tirage au sort préalable).

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 1/0	2 points
Rencontre perdue 0/1	0 point
Rencontre perdue par pénalité	-1 point
Rencontre perdue par forfait	-2 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

1. Le nombre de victoires,
2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
4. Le résultat de la rencontre directe.

Poules de **4 équipes (tour 4 des qualifications)** : l'épreuve aura lieu sous forme d'un tournoi à 4 équipes, les rencontres auront lieu en **2 sets secs de 25 points** (2 points d'écart).

Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 2/0	2 points
Rencontre 1/1	1 point pour chaque équipe
Rencontre perdue 0/2	0 point
Rencontre perdue par pénalité	-1 point
Rencontre perdue par forfait	-2 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

1. Le nombre de victoires,
2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
4. Le résultat de la rencontre directe.

Art. 12 Temps morts

Les matchs joués en 2 sets secs de 25 points ou en un seul set de 25 points : **2 temps morts de 30 secondes** dans tous les sets sont accordés à chaque équipe.

Art. 13 Qualification des joueurs (ses) - Licence – Surclassement

Art 13.1 Qualification des joueurs (ses) :

Il appartient au GSA de vérifier le type de qualification, les surclassements et la date d'homologation (DHO) avant toute participation de ses licenciés à une rencontre, le GSA endosse seul la responsabilité des inscriptions de participants sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, soigneur, médecin doivent être titulaires d'une licence Encadrant « Encadrement ». (Par exception, le médecin peut présenter une carte d'accréditation délivrée par la F.I.V.B.).

L'enregistrement des équipes sur la feuille de match doit être fait par les représentants des équipes participantes (entraineur, dirigeant, accompagnateur licencié…) avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs (ses) seront inscrits (es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses) à l'heure officielle de la rencontre, elle sera déclarée forfait.

Cas particulier de plusieurs matchs se déroulant successivement sur une même implantation (Tournois de qualification, phases finales ou plateaux de jeu) : du point de vue de la qualification des joueurs (ses), **chaque match doit être considéré comme une entité à part**.
Un joueur absent de la feuille de transcription à un premier match peut très bien, s'il est normalement qualifié, participer au match suivant. Les règles de qualifications des joueurs (ses) et celles des quantités de licence MUTATION s'appliquent indépendamment à chacun des matchs.

En cas de présence de 3 joueurs (ses) mutés (es) ou plus sur la feuille de match, veuillez noter dans la case « remarque » le joueur (la joueuse) muté (e) ou les joueurs (les joueuses) mutés (es) qui n'ont pas participé au match concerné (article 5 du RPE : Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (es) par match = 2).

Art 13.2 - Licence :

Pour participer à une rencontre régionale, un(e) joueur (se) doit être titulaire d'une licence **COMPETITION VOLLEY BALL** (licence individuelle avec photo ou licences du collectif avec photo) et être régulièrement qualifié (e) pour l'équipe du GSA disputant la (es) rencontre (s).

La personne qui ne peut présenter sa licence (licence individuelle avec photo ou licence collective avec photo) le jour de la rencontre ne pourra participer à la rencontre que si les conditions suivantes sont remplies :

- Elle doit justifier de son identité à l'aide d'une pièce officielle avec photographie, comprenant le nom, le prénom, la date de naissance de la personne, ainsi que les caractéristiques et l'identité de l'autorité qui l'a produite (ex. : carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte vitale avec photo, licence N-1 avec photo, carte de transport en commun). La présentation d'un titre d'identité via l'application France Identité est admise au même titre que la présentation du titre physique correspondant. Toute autre présentation numérique (photographie, scan ou copie dématérialisée non certifiée) peut être refusée par le premier arbitre en cas de doute sur son authenticité ou sa lisibilité.
- **L'équipe doit présenter le collectif édité au plus tôt la veille de la rencontre, contenant uniquement les licences ayant été validées administrativement.**
  - **En l'absence de validation administrative, la licence ne peut pas être inscrite sur le collectif ni sur la feuille de match.**
  - **Seules les licences figurant sur ce collectif validé peuvent être autorisées à jouer.**

L'INSCRIPTION SUR UNE FEUILLE DE MATCH VAUT PARTICIPATION.

Art 13.3 Simple-Surclassement :

Pour participer aux rencontres de catégories d'âge supérieures à la sienne et pour lesquelles un simple surclassement est nécessaire, un jeune joueur doit :

- ✓ Soit présenter sa licence sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement »,
- ✓ Soit présenter son certificat médical de type A avec la mention « simple-surclassement»,
- ✓ La liste des licenciés de son GSA (licence collective) sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement».

Art. 14 Particularité des GSA ayant 2 équipes évoluant en qualifications dans la même catégorie

En ce qui concerne les GSA qui ont deux équipes engagées en qualifications régionales dans la même catégorie :

- **Les joueurs (ses) des équipes exemptées du tour 1 des qualifications ne sont pas autorisés (es) à participer aux rencontres avec les équipes 2, le cas échéant engagées lors de ce même tour.**
- Les joueurs (ses) ayant participé au tour 1 des qualifications régionales avec l'équipe 1 ne pourront pas participer aux tours 2, 3 et/ou 4 avec l'équipe 2.
- Les joueurs (ses) ayant participé au tour 1 des qualifications régionales avec l'équipe 2 ne pourront pas participer aux tours 2, 3 et/ou 4 avec l'équipe 1.

Tout (e) joueur (se) dérogeant à cette règle entrainera la perte de la (des) rencontre (s) par pénalité.
Exception : Les joueurs (ses) qui verront leur équipe éliminée des qualifications régionales, pourront intégrer le collectif de l'autre équipe du même GSA (1, 2 ou 3) pour le (s) tour (s) suivant (s).

Nota : Concernant le championnat régional et/ou interdépartemental : la règle de circulation des joueurs (ses) entre les équipes du même GSA dans la même catégorie sera prescrite dans le RPE du championnat.

Article 15 – Arbitrage

❖ **Tour 1, Tour 2 et Tour 3 des qualifications régionales (non encadrés par la CRA) :**

- **Plateau à 5 équipes** : l'arbitrage est assuré par l'équipe qui ne joue pas, sauf accord entre les GSA participants et l'organisateur.
- **Plateau à 4 ou 6 équipes** : l'arbitrage est assuré par les équipes concernées par la rencontre, sauf accord entre les GSA participants et l'organisateur.

❖ **Tour 4 des qualifications régionales : (encadré par la CRA) :**

- L'encadrement est assuré par des arbitres officiels désignés par la CRA.
- Indemnités :
  - **Plateau à 4 équipes : 30 €** par équipe : **60€** pour chaque arbitre (2 sets secs, pas de tie-break).
  - Virement effectué par la Ligue Île-de-France de Volley par virement.
  - La Ligue facturera 30 € par équipe et pour le tour 4 de qualification.

❖ **Cas d'absence d'un arbitre officiel :**

- L'arbitrage doit être assuré par un licencié FFvolley titulaire d'une licence Compétition « Extension Volley-Ball », ou Licence Encadrement (hors Extension Pass Bénévole et hors Extension Soignant).

Art. 16 Ballon / Terrain

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	12 par terrain
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1 par terrain
Dimension du terrain	9m X 18m
Hauteur du filet	M18F : 2m24 M18M : 2m35

Art. 17 Forfait

L'équipe forfait au tour 1 ou au tour 2 des qualifications régionales sera éliminée, elle sera reversée automatiquement au Championnat Interdépartemental. Elle s'acquittera d'une amende pour forfait - voir document des Montants des Amendes et Droits 2026/2027 (Décision de la CRS).

L'équipe forfait au tour 4 des qualifications régionales sera classée dernière de sa poule (elle sera qualifiée pour le championnat régional M18 Féminin Cuivre ou M18 Masculin Cuivre). Elle s'acquittera d'une amende pour forfait - voir document des Montants des Amendes et Droits 2026/2027 (Décision de la CRS).

En cas de forfait d'une équipe lors des tours de qualifications Régionales, le GSA recevant est dans l'obligation de notifier le forfait sur la feuille de match et également lors de la saisie des résultats sur le site fédéral (1/F : 25/00 OU 2/F : 25/00 – 25/00).

En cas d'arrangement d'un match (mettre un score, inscrire les noms et prénoms des joueurs (ses) de l'équipe absente sur la FDM, signature à la place du capitaine et/ou de l'entraineur de l'équipe absente…etc.) le GSA organisateur est le 1er responsable, son équipe ainsi que l'équipe absente ou incomplète seront déclarées forfaits, elles s'acquitteront d'une amende financière prévue au MAD 2026/2027.

ANNEXE : Catégories d'âges Masculines – 2026/2027

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2026/2027

2026/2027		>=2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	<=2005	<=1986	
MASCULINS		BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18				M21		SENIORS	MASTERS	
		/		/		Filet 1,95 m.		Filet 2,10 m.		Filet 2,24 m.		Filet 2,35 m.				Filet 2,43 m.		Filet 2,43 m.		
		/		/		Terrain 5m. x 10m.		Terrain 7m. X 14m.		Terrain 9m. X 18m.		Terrain 9m. x 18m.				Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		
2021	6 ans M7(1)			Simple Surclassement		Simple Surclassement		Interdiction												2021
2020	7 ans M7(2)			Simple Surclassement		Simple Surclassement														2020
2019	8 ans M9(1)					autorisé		Simple Surclassement		Interdiction										2019
2018	9 ans M9(2)					autorisé		Simple Surclassement												2018
2017	10 ans M11(1)							autorisé		Interdiction										2017
2016	11 ans M11(2)							autorisé												2016
2015	12 ans M13(1)									Simple Surclassement										2015
2014	13 ans M13(2)									Simple Surclassement		Interdiction								2014
2013	14 ans M15(1)											Simple Surclassement		Interdiction						2013
2012	15 ans M15(2)											Simple Surclassement		Nat & Reg : Double Surclassement / Département Simple surclassement				Triple Surclassement		2012
2011	16 ans M18(1)													autorisé				Simple Surclassement		2011
2010	17 ans M18(2)													autorisé				Simple Surclassement		2010
2009	18 ans M18(3)													autorisé				Simple Surclassement		2009
2008	19 ans M21(1)																	autorisé		2008
2007	20 ans M21(2)																	autorisé		2007
2006	21 ans M21(3)																	autorisé		2006
2005	22 ans &+ SEN(1)																			2005
1986	40 ans &+ MAST																			1986

ANNEXE : Catégories d'âges masculines – 2026/2027

